

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

**PRESENTS** : MM RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BURCELOT Emilie, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, PELLETEUR Lionel, GUILLEMET Michel, VENDE Sabine

**ABSENTS EXCUSES** : BONNEAU Pierre, RENAUDIN Jean-René, DECHAUME Régis

Monsieur BARBOT Eric avait donné un pouvoir à Monsieur DELAHAYE Philippe

Mlle VENDE a été élue secrétaire

Le Conseil Municipal valide le précédent compte rendu de réunion.

### 1) VIREMENTS DE CREDITS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60621 combustibles	1000,00	0,00	0,00	0,00
D-60622 carburants	0,00	1000,00	0,00	0,00
D-60623 Alimentation	0,00	1500,00	0,00	0,00
D-62878 A d'autres organismes	0,00	85,00	0,00	0,00
D-6288 Autres services extérieurs	0,00	168,00	0,00	0,00
D-637 Autres impôts et taxes	0,00	3492,00		
Total D 011 : charges à caractère général	1000,00€	6245,00€	0,00€	0,00€
D-022 Dépenses imprévues en fonctionnement	6045,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total D-022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	6045,00€	0,00	0,00	0,00€
D 65541 Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	0,00	800,00	0,00	0,00
Total D 65 Autres charges de gestion courante	0,00	800,00	0,00	0,00
Total FONCTIONNEMENT	7045,00€	7045,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00€		0,00€

### 2) PEDT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rédiger avant le 23 avril 2017 un nouveau PEDT « projet éducatif territorial ». Monsieur le Maire participera à une formation à LUCON pour la rédaction de ce document. Il s'interroge s'il faut continuer les TAP sous la même forme. Il est possible en effet d'augmenter la pause méridienne pour diminuer le nombre des intervenants. Il est en effet difficile de trouver des intervenants et des activités qui plaisent aux enfants.

Monsieur le Maire propose de rencontrer les intervenants actuels et les représentants des parents pour connaître les attentes et de connaître les positions des différentes parties. Madame CHATEVAIRE Bernadette, monsieur PELLETEUR Lionel et Monsieur LION Loïc seront conviés à cette réunion car ils ont participé activement à l'élaboration du précédent PEDT et de son avenant.

Une enquête de satisfaction des TAP pourra être lancée auprès des parents.

### 3) ECLAIRAGE PUBLIC (2016-DEC-002)

Monsieur le Maire constate que l'éclairage public fonctionne tard le soir alors qu'il n'y a personne dans les rues après 22H.

Il propose donc de diminuer le créneau du soir pour l'éclairage public et de le passer de 22H30 à 22H et ceci afin de faire des économies en ces temps de restriction. Il rappelle que le conseil municipal a décidé au cours d'une précédente réunion de ne pas installer de guirlandes de Noël pour restreindre ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal est favorable à la modification du créneau horaire du soir pour l'éclairage public.

### 4) TARIFS DES GITES POUR 2017 (2016-DEC-003)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'au cours de la séance du 14 Novembre dernier, le conseil municipal avait décidé de ne pas modifier les tarifs des gîtes des Ouchettes pour 2017.

Ils se décomposaient comme suit :

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août : 195€ par semaine électricité comprise

Au mois : 285€ l'électricité fera l'objet d'une facturation à part

A la semaine du 1<sup>er</sup> au 15 septembre : 200€ électricité comprise

A la semaine à compter du 16 septembre : 150€ électricité comprise  
 Au week-end de septembre au 30 juin (2 nuits) 90€ électricité comprise.

Il y a lieu de compléter la délibération du 14 novembre (2016-NOV-013) en incluant les éléments suivants : le tarif de l'électricité au mois est fixé à 0,15€ par kwa et toute nuitée supplémentaire sera facturée 25€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte pour les tarifs des gîtes des Ouchettes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 que le prix du kwa soit facturé 0.15€ et que toute nuitée supplémentaire fasse l'objet d'une facturation de 25€. Monsieur le Maire est chargé de faire appliquer ces tarifs.

#### 5) TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES (2016-DEC-004)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de 2017 ont été fixés au cours de la séance du 14 novembre dernier. Il y a lieu de procéder à la rectification d'erreur matériel pour le tarif de location de la vaisselle et la location du dimanche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la salle des fêtes « Robert Moreau » et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

	Commune	Hors commune
	Tarifs 2017	Tarifs 2017
<b>Particuliers</b>		
Location du Vendredi midi au lundi matin	230,00	280,00
Location du vendredi Midi au dimanche midi	200,00	250,00
Location du samedi matin au dimanche midi ou du dimanche matin au lundi matin	180,00	220,00
Location du samedi matin au lundi matin	200,00	250,00
Vin d'honneur	33,00	43,00
Cuisine	65,00	103,00€
Cuisine + lave-vaisselle	112,00	156,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	0,30	0,50
La série de verres	0,30	0,30
Assemblées générales diverses	151,00	193,00
Petite salle	60,00	100,00
<b>Associations</b>		
Location du Vendredi midi au lundi matin	180,00	360,00
Location du vendredi Midi au dimanche midi	160,00	320,00
Location du samedi matin au dimanche midi	140,00	280,00
Location du samedi matin au lundi matin	160,00	320,00
Petite salle (lundi-mercredi et jeudi uniquement)	48,00	100,00
Cuisine	65,00	103,50
Cuisine + lave-vaisselle	112,00	156,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	0,30	0,50
La série de verres	0,30	0,30
Loto		250,00

- Des arrhes de 100€ seront demandées aux particuliers « commune » et « hors commune » ainsi qu'aux associations hors commune, ils seront déduits de la facture finale,
- Un chèque de caution de 300€ sera demandé à la remise des clés
- L'électricité fera l'objet d'une facturation en plus
- La vaisselle non restituée ou cassée sera facturée au prix d'achat.

#### **6) MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES (2016-DEC-005)**

Monsieur le Maire propose comme l'année précédente d'apporter une aide aux associations communales sous forme de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes « Robert MOREAU » soit une manifestation par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuite une fois par an la salle des fêtes « Robert MOREAU » à l'Amicale Laïque de Xanton, à la Société Nautique Rurale, à la Société de Chasse, aux Grelets de Santun, aux Gâs d'la pierre virante, l'association des parents d'élèves de XANTON, à Autise Arts et au café associatif KIKAFE. L'amicale laïque bénéficiera de deux autres mises à disposition gratuite par an puisqu'elle met gracieusement sa salle à disposition de la commune pour les interventions dans le cadre des TAP.

#### **7) AVENANT 1 A LA CONVENTION N°2016.AR8.0014 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE (2016-DEC-006)**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 14 Novembre dernier le conseil municipal avait accepté les travaux d'effacement de réseaux du village de Darlais soit une participation pour la commune de XANTON-CHASSENON de 54666€.

Il informe par ailleurs les membres présents du refus d'un habitant de voir implanter un poteau à proximité de chez lui. Le projet a donc été modifié par le SYDEV soit une plus-value de 11669€ TTC pour les travaux. La participation de la commune est augmentée de 1167€ par avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant 1 à la convention N°2016.AR8-0014 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'effacement des réseaux lié au programme article 8. Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant d'un montant de 1167€.

#### **8) DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DE TWIRLING**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du club de twirling de St HILAIRE DES LOGES relatif à une demande de subvention au titre de l'année 2017.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 15€ par enfant licencié âgé de moins de 18 ans et domicilié sur XANTON-CHASSENON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe à 15 € par enfant la subvention du club de twirling soit un total de 30€ (2x 15€). Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2017.

#### **9) RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CAUE POUR 2017 (2016-DEC-008)**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au Conseil en Architecture, urbanisme et environnement de la Vendée (CAUE) soit un montant de 40€ pour les communes de moins de 3500 habitants. Cet organisme nous a aidés dans l'obtention de notre première fleur et nous ferons probablement appel à cet organisme dans d'autres dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion au CAUE pour 2017. La somme de 40€ sera inscrite au compte 6281 du budget primitif 2017.

#### **10) TARIF POUR LES ATELIERS CULINAIRE ET ŒNOLOGIQUE (2016-DEC-009)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de mettre en place des ateliers culinaires et œnologiques et ceci afin d'animer et de dynamiser la commune. Les activités sont supervisées par des professionnels et payants.

Une régie de recettes a été créée pour la gestion des fonds. Il y a donc lieu de fixer les tarifs de ces activités pour 2017.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à fixer librement les tarifs de certains ateliers (œnologie, etc). Chaque activité nécessite du matériel et des denrées, c'est pourquoi les tarifs sont amenés à varier. Monsieur le Maire propose par contre de fixer le prix de l'atelier culinaire à 20€ par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe donc pour 2017 le prix de l'atelier culinaire à 20€ par personne et autorise monsieur le Maire à fixer librement les tarifs de certaines autres activités (œnologie ou autre) qui demandent beaucoup de matières premières ou de matériel.

## **11) ADHESION A LA DEMARCHE DE CONSULTATION EN VUE D'UNE SOUSCRIPTION A UN CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (2016-DEC-010)**

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

Vu le décret N° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi N°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu le Codes des assurances.

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur au moment de la naissance du sinistre, même au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché négocié, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à l'appel d'offres. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclut avec l'assureur retenu.

Le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion pour intégrer la commune de XANTON-CHASSENON dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consulté, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

## **12) AVENANT AU CERTIFICAT D'ADHESION POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE (2016-DEC-011)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les avenants 1 et 2 au certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat de groupe 1406D – 16988 « version 2013 » souscrit par le centre de gestion de la Vendée. Ces avenants ont pour objet de modifier la nouvelle assiette composée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 du traitement de base, du supplément familial de traitement et de la NBI pour les agents CNRACL et IRCANTEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer les avenants 1 et 2 avec la CNP.